
Contenu des épreuves d'admission

MUSIQUE

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques)	1
CHANT SOLISTE	2
ACCOMPAGNEMENT	4
MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE.....	5
DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES.....	6
DIRECTION DE CHŒUR	7
DIRECTION D'ORCHESTRE.....	9
DIRECTION D'ORCHESTRE – MUSIQUE CONTEMPORAINE.....	9
COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE.....	10
CRÉATION ÉLECTROACOUSTIQUE.....	10
CULTURE ET ÉCRITURE.....	11
FORMATION MUSICALE	11

DISCIPLINES INSTRUMENTALES (classiques) hors Accompagnement

Limites d'âge : voir [tableau](#) par disciplines.

Cycle I, Cycle II, Cycle d'orientation amateur

Le concours comporte:

- l'exécution instrumentale de deux pièces d'esthétiques différentes (choix libre; vous trouverez sur le site des listes d'œuvres de référence);
- une lecture à vue (sauf pour les enfants de 7 ans qui se présentent en cycle 1)
 - pour les candidats en **Harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve.

Cycle d'orientation professionnelle

Le concours comporte:

- une ou plusieurs œuvres à choisir dans une liste-réservoir qui sera affichée le 1^{er} juin 2022;
- une œuvre imposée affichée au Conservatoire et mise en ligne 6 semaines avant l'épreuve.

L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM dans la même discipline.

Le concours comporte:

- l'exécution instrumentale de trois pièces d'esthétiques différentes (choix libre);
- une lecture à vue (pour les candidats en **Harpe**, la lecture à vue est remplacée par une œuvre imposée transmise entre 8 et 15 jours avant l'épreuve);
- un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

Cycle de spécialisation

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte:

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes environ;
- un entretien avec le jury.

CHANT SOLISTE

Cycle I (2^e à terminale)

Le concours comporte:

- l'exécution vocale d'une ou deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérettes) chantées par cœur (choix libre). Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano (*durée: 5 minutes maximum pour les 2 pièces*);
- le déchiffrement d'une mélodie simple accompagnée au piano, avec texte en français.

Cycle II (limite d'âge : 23 ans)

Le concours comporte:

- l'exécution vocale de deux pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérettes) d'esthétiques et de langues différentes, chantée par cœur (choix libre). Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano (*durée: 6 minutes maximum pour les 2 pièces*);
- le déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Cycle d'orientation amateur (limite d'âge : 25 ans)

Le concours comporte:

- l'exécution vocale de pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérettes) d'esthétiques et de langues différentes, chantée par cœur (choix libre). Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano (*durée: 8 minutes maximum pour l'ensemble des pièces*);
- le déchiffrement d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien.

Cycle d'orientation professionnelle (limite d'âge : 25 ans)

Le concours comporte:

- une œuvre imposée : une mélodie de langue française choisie par le candidat dans l'œuvre d'un compositeur imposé et donné 6 semaines avant l'épreuve;
- des œuvres au choix de genres différents :
 - extrait d'oratorio, cantate, grand motet (religieux ou profane);
 - extrait d'opéra ; opéra-comique, opérette, comédie musicale, Zarzuela;
 - mélodie, lied, song.

Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano.

Le programme devra comporter au moins 3 langues différentes et devra être chanté par cœur.

L'ensemble du programme ne devra pas excéder 15 minutes.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 27 ans*)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM de chant soliste/lyrique.

Le concours comporte:

- l'exécution vocale de pièces du répertoire classique (mélodie, lied, air d'opéra ou d'opérettes) d'esthétiques et de langues différentes, chantée par cœur (choix libre). Le répertoire choisi peut être *a cappella* ou comporter un accompagnement au piano (*durée : 10 min maximum pour l'ensemble des pièces*);
- le déchiffrage d'une mélodie accompagnée au piano, avec texte en français, anglais, allemand ou italien;
- un entretien portant sur l'expérience, la culture musicale et les motivations du candidat.

Cycle de spécialisation

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme supérieur) de chant soliste/lyrique.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours d'entrée en **Chant lyrique**, **Chant baroque** et **Chant contemporain** comporte:

- l'exécution vocale d'un programme libre tiré du répertoire de l'option choisie, de 15 minutes environ;
- un entretien avec le jury.

ACCOMPAGNEMENT

Cycle d'orientation amateur

Conditions d'admission : niveau de 1^{ère} année de COP de piano.

Le concours comporte:

- une épreuve instrumentale de 12 minutes environ comprenant:
 - un Prélude et fugue de J.S. Bach;
 - une œuvre romantique.
- un accompagnement préparé d'une œuvre pour instrument ou voix et piano communiquée 10 jours avant;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge.

Cycle d'orientation professionnelle

Conditions d'admission : avoir validé l'UE dominante du DEM de piano.

Le concours comporte:

- une épreuve instrumentale de 12 minutes environ comprenant:
 - un Prélude et fugue de J.S. Bach;
 - une œuvre romantique.
- l'exécution d'une œuvre orchestrale (ou extrait) déjà réduite pour piano, communiquée 8 jours avant;
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge;
- une épreuve avec mise en loge (15 minutes):
 - accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (limite d'âge : 26 ans)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM d'accompagnement ou de piano.

Le concours comporte:

- une épreuve instrumentale de 15 minutes maximum comprenant:
 - un Prélude et fugue de J.S. Bach;
 - une œuvre romantique;
 - une œuvre écrite après 1950.
- une lecture à vue pour piano sans mise en loge;
- trois épreuves avec mise en loge (20 minutes):
 - accompagnement d'une œuvre pour instrument et piano et travail avec l'instrumentiste;
 - transposition en accompagnant un chanteur (au ton inférieur ou supérieur);
 - réduction de quatuor vocal.

Cycle de spécialisation

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master d'accompagnement ou de piano.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte:

- l'exécution instrumentale d'un programme libre de 15 minutes environ, en lien avec le projet du candidat;
- un entretien avec le jury.

MAÎTRISE / CHANT POLYPHONIQUE

Initiation à la maîtrise (*enfants en CP*)

Le concours comporte:

- un test d'aptitudes vocales;
- un apprentissage d'un chant monodique par un enseignant du Conservatoire.

Maîtrise - cycle I (*CE1 au CM2*) et cycle II (*6^e à 3^e*)

Le concours comporte:

- la présentation de deux chants de styles et langues différents (choix libre) ; l'un au moins comportera un accompagnement au piano (*durée de l'épreuve : 5 minutes maximum pour les 2 pièces*);
- **à partir de l'entrée en CM2**, deux épreuves de lecture à vue :
 - déchiffrage d'une mélodie simple accompagnée au piano, sans texte;
 - lecture rythmique avec texte en français.

Chant polyphonique – cycle d'orientation amateur (*2^e à terminale*)

Le concours comporte:

- la présentation de deux chants de styles et langues différents (choix libre) ; l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin (*7 minutes maximum pour les 2 pièces*);
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant;
- le déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.

Chant polyphonique - cycle d'orientation professionnelle (*18 à 25 ans*)

Le concours comporte:

- la présentation de deux chants de styles et langues différents (choix libre) ; l'un au moins comportera un accompagnement au piano ou au clavecin (*7 minutes maximum pour les 2 pièces*);
- un chant polyphonique imposé qui sera annoncé une semaine avant l'épreuve. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant;
- le déchiffrage d'un chant polyphonique. Le candidat chantera la voix dans laquelle il est à l'aise. Il sera accompagné par des chanteurs complétant la polyphonie ou par un pianiste le cas échéant.
- le déchiffrage d'une mélodie avec texte, accompagnée au piano.

DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

IMPORTANT : Le candidat pourra se produire dans la formation de son choix. Le Conservatoire de Strasbourg mettra à sa disposition le matériel nécessaire (batterie, ampli etc...).

Il n'y a PAS D'ACCOMPAGNATEURS sur place pour les candidats au concours d'entrée en jazz. Il est recommandé de venir avec ses propres accompagnateurs. En dernier recours, si le candidat n'a aucune possibilité d'avoir des musiciens pour l'accompagner, il pourra utiliser un backing track.

Cycle II, Cycle d'orientation amateur (*limite d'âge : 30 ans*)

(durée: 20 minutes - entretien avec le jury inclus)

Programme libre (3 morceaux) comprenant 2 morceaux au choix et 1 imposé à choisir dans la liste suivante:

- *Billie's Bounce* de Ch. Parker
- *The Shadow of your Smile* de J. Mandel
- *Blue in Green* de B. Evans
- *Nature Boy* de E. Ahbez

Cette prestation sera suivie d'un entretien avec le jury pouvant, selon les cas, inclure des tests d'audition (relevé d'intervalles, d'accords, de rythmes, reconnaissance de formes...), des questions de connaissances musicales (musiques du monde, histoire du jazz, chiffres simples...) ainsi que des questions portant sur la motivation, le parcours musical ou d'ordre général ou pratique.

Cycle d'orientation professionnelle (*limite d'âge : 30 ans*)

(durée: 15 minutes)

Programme libre (3 morceaux) comprenant 2 morceaux au choix et 1 imposé à choisir dans une liste donnée 6 semaines avant le concours.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (*limite d'âge : 27 ans*)

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM dans la même discipline.

(durée: 20 minutes - entretien avec le jury inclus)

Programme libre.

Cycle de spécialisation

Conditions d'admission : être titulaire d'un DEM (ou diplôme supérieur) dans la même discipline.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

(durée: 20 minutes - entretien avec le jury inclus)

Programme libre.

DIRECTION DE CHŒUR

Cycle I, Cycle II, COA, COP et CPES

Conditions d'admission en CPES : être titulaire d'un DEM de direction de chœur. Limite d'âge : 27 ans.

Le concours comporte:

ADMISSIBILITÉ :

- une épreuve de Formation musicale :
 - pour Cycle I, Cycle II, COA, COP : dépistage de fautes, dictée mélodique et harmonique, analyse, lecture de rythme. Durée de l'épreuve : 1 heure.
 - Pour CPES : dépistage de fautes, analyse. Durée de l'épreuve : 1 heure.

ADMISSION :

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano par un accompagnateur du Conservatoire;
- une épreuve de lecture : déchiffrage d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un accompagnateur du Conservatoire;
- la réduction au piano d'une pièce chorale :
 - pour Cycle I, Cycle II : à partir d'une partition à 4 voix sur 2 portées.
 - pour COA, COP, CPES : à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées.
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve :
 - Cycles I et II : 10 minutes
 - COA : 12 minutes
 - COP et CPES : 15 minutes

Cycle de spécialisation

Conditions d'admission : être titulaire d'une Licence ou Master de direction de chœur.

Dossier à fournir : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Le concours comporte:

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano par un accompagnateur du Conservatoire;
- une épreuve instrumentale : le candidat présentera une pièce instrumentale de son choix. Le cas échéant, il sera accompagné par un accompagnateur du Conservatoire;
- la réduction au piano d'une pièce chorale à partir d'une partition à 4 voix sur 4 portées;
- une épreuve de « conduite de répétition » : travail avec un chœur d'adultes sur une pièce non connue du chœur. Le candidat sera mis en loge pendant 30 min. Il préparera la totalité de la pièce, mais pourra choisir de n'en faire travailler qu'une partie. Durée de l'épreuve : 10 minutes;
- une épreuve de direction : filage d'une pièce connue du chœur. Le choix de la pièce est annoncé au candidat une semaine avant l'épreuve. Le candidat fera un filage puis relèvera les points essentiels à corriger ou à améliorer avant de procéder à un deuxième filage. Durée de l'épreuve : 10 minutes;
- un entretien avec le jury.

Atelier de direction de chœur

Le concours comporte:

- une épreuve vocale : le candidat présentera un chant au choix, a cappella ou accompagné au piano par un accompagnateur du Conservatoire;
- une épreuve de lecture : déchiffrage d'une voix issue d'une pièce chorale, les autres voix étant réduites au piano par un accompagnateur du Conservatoire;
- une épreuve de direction : travail et filage d'une œuvre imposée à voix mixtes ou égales, annoncée une semaine avant l'épreuve. Durée de l'épreuve : 10 minutes.

DIRECTION D'ORCHESTRE
DIRECTION D'ORCHESTRE – MUSIQUE CONTEMPORAINE

COA, COP, CPES et Spécialisation

Conditions d'admission en CPES : être titulaire d'un DEM de direction d'orchestre. Limite d'âge : 27 ans

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de direction d'orchestre.

Dossier à fournir pour une candidature en SPÉCIALISATION : CV, lettre de motivation, copie du diplôme.

Les concours comportent:

Direction d'orchestre (COA, COP, CPES, Spécialisation)

- une épreuve d'écriture (choral à 4 voix) et d'arrangement (mise en loge de 3 heures maximum);
- une épreuve de direction: le candidat dirigera un extrait d'œuvre du répertoire (partition communiquée 2 semaines avant l'épreuve). L'épreuve montrera les moyens techniques du candidat ainsi que ses compétences dans le travail de répétition. La gestion des 10 minutes de l'épreuve est libre;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

Direction d'orchestre - Musique contemporaine (Spécialisation)

- une épreuve de reconnaissance harmonique et tonale, faire à l'oral;
- une lecture rythmique;
- une épreuve de direction: le candidat dirigera une œuvre annoncée de 4 à 6 semaines avant le concours. Cette épreuve comprend un dépistage de fautes intégré;
- l'interprétation d'une œuvre instrumentale ou vocale courte, au choix du candidat;
- un entretien avec le jury portant sur la motivation du candidat, ses objectifs, la formation qu'il a déjà effectuée.

COMPOSITION INSTRUMENTALE, VOCALE ET MIXTE

COA, COP, CPES et Spécialisation

Conditions d'admission en CPES : être titulaire d'un DEM de Composition. Limite d'âge : 29 ans.

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de Composition.

ADMISSIBILITÉ : présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV complet incluant une liste des pièces composées et une ou plusieurs partitions et enregistrements selon le cycle :

- entrée en **COA** : au moins une partition de durée et formation libre.
- entrée en **COP** : au moins deux partitions de durées et formations libres, dont une avec enregistrement (les simulations midi ne sont pas acceptées).
- entrée en **Spécialisation** : au moins trois partitions de durées et formations libres, dont une avec enregistrement (les simulations midi ne sont pas acceptées).

ADMISSION : entretien avec le candidat. Les candidats en Spécialisation doivent présenter un projet de recherche et de création qu'ils/elles souhaitent réaliser durant leurs études.

- Épreuve supplémentaire pour une admission en **COP** : commentaire d'écoute, analyse musicale d'une partition ou d'un/des extrait/s de partition/s., questionnaire de culture et de technique musicale en lien avec la composition. Durée de l'épreuve: 2h30 à 3h.

CRÉATION ÉLECTROACOUSTIQUE

COA, COP, CPES et Spécialisation

Conditions d'admission en CPES : être titulaire d'un DEM de Création électroacoustique. Limite d'âge : 29 ans.

Conditions d'admission en SPÉCIALISATION : être titulaire d'une Licence ou Master de Création électroacoustique.

ADMISSIBILITÉ : présélection sur dossier. Celui-ci doit comporter une lettre de motivation, un CV complet et une ou deux pièces selon le cycle :

- entrée en **COA** : présentation d'une ou deux réalisations électroacoustiques ou électroniques.
- entrée en **COP, CPES** ou **Spécialisation** : présentation d'une ou deux compositions électroacoustiques, dont au moins une sur support (acousmatique). *Ces éléments sont à transmettre par e-mail (lien de téléchargement ou lien d'écoute sur site de streaming : Soundcloud, Youtube...) à l'adresse conservatoire-concoursconservatoire@strasbourg.eu, aux formats .aiff ou .wav pour les fichiers audio, .mov ou .mpeg pour les fichiers audiovisuels.*

ADMISSION :

- entretien avec le candidat, comportant un test de niveau de formation musicale.
- Mise en loge (4 heures maximum) comportant:
 - Test d'écoute : identification de sons complexes (identifier les transformations ou traitements appliqués à un son de départ), description d'un son et de son évolution;
 - Commentaires d'écoute/analyses d'œuvres ou d'extraits d'œuvres électroacoustiques;
 - Transcription d'un passage de musique électroacoustique en signes graphiques;
 - Un exercice de réalisation de séquence courte électroacoustique uniquement à partir de sons donnés (le candidat apporte son propre ordinateur et logiciel ou un ordinateur peut lui être mis à disposition avec REAPER ou Ableton Live).

CULTURE ET ÉCRITURE

Cycle d'initiation (*limite d'âge : 22 ans*)

Le concours comporte:

- un dépistage de fautes;
- une analyse auditive orale (reconnaissance de tonalités, d'accords et de cadences);
- un entretien avec le jury sur le parcours et la motivation.

Cycle d'orientation amateur (*limite d'âge : 23 ans*)

Les concours comportent:

Orientation CULTURE

- un test d'admission en Histoire de la musique (QCM);
- une analyse écrite d'une œuvre tonale.

Orientation ECRITURE

- une mise en loge. Durée de l'épreuve: 5 heures.

Cycle d'orientation professionnelle (*limite d'âge : 26 ans*)

Les concours comportent:

Orientation CULTURE

- Histoire de la musique: un oral portant sur un sujet communiqué trois semaines avant l'épreuve.
- Analyse: une analyse écrite d'œuvres d'époques différentes.

Orientation ECRITURE

- une mise en loge. Durée de l'épreuve: 10 heures.

FORMATION MUSICALE

Cycle d'orientation professionnelle (*limite d'âge : 26 ans*)

Le concours comporte :

- des épreuves écrites: dictées à 1 et à 3 voix, dépistage de fautes, dictée d'accords sur basse, relevé rythmique.
- des épreuves orales: déchiffrages chantés, lectures de rythme, basse chiffrée chantée.
- un entretien.